



## Réclamations pour agression

Par **LAURA**, le **01/04/2009** à **13:42**

Boujour, cela va peut être vous paraître ridicule mais étant victime d'une agression avec mes amis et ayant eu des dégâts materiel et humain puisqu'une amie a eu un cocard après un coup de poing nous sommes aller a la gendarmerie déposer plainte nous avons été très mal reçu et pour les gendarmes nous etions auteur des fait malgré de nombreuses preuves il nous a eter dit qu'il ni aurait pas de poursuite nous voulons donc demander réclamation pour la non comprehension de la gendarmerie et pour les dégats fait par les jeunes acteur de l'agression donc ma question serai "Comment pouvons nous faire pour faire en sorte que nos droit soit reconnu ?" je vous remercie d'avance pour la reponse que vous pourriez me donner .

Par **citoyenalpha**, le **02/04/2009** à **06:43**

Bonjour

vous pouvez porter plainte contre X (afin d'éviter des poursuites pour dénonciation calomnieuse) directement auprès du procureur de la république auprès du tribunal de grande instance de votre domicile.

Attention vous devrez relater les faits précisément et apporter des éléments probants (certificat médical, factures, témoignages si possible ...)

Vous pourrez préciser dans votre courrier votre action intentée auprès de la gendarmerie et les réponses apportées. Vous pouvez aussi écrire auprès du capitaine de la compagnie, auprès de votre député, de votre maire ... pour l'informer des méthodes et des réponses des gendarmes.

La saisine d'une juridiction civile est aussi possible si vous disposez de témoins reconnaissant les auteurs des préjudices occasionnés en fonction de vos demandes en réparation.

Restant à votre disposition.